

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-588 DU 19 NOVEMBRE 2009

Chargeant Monsieur **Nicaise K. FAGNON**, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics de l'intérim de Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires pour compter du mercredi 14 octobre 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006;
- VU le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

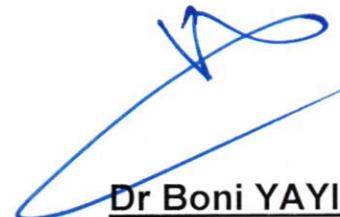
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 14 octobre 2009, Monsieur **Nicaise K. FAGNON**, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics est chargé de l'intérim de Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCEMTMIP-PR 4 – SGG 1 – AUTRES MINISTERES 30 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.